

COMMUNE DE NONARDS**Délibération n° 2025-22 en date du 16/05/2025 relative à l'électrification de la cloche communale**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le 16/05/2025 à 19 heures 30 selon la convocation en date du 06/05/2025, sous la présidence du maire, Monsieur ROCHE Daniel. Madame GRANVAL Pierrette est désignée secrétaire de séance.

Membres	11
Présents	09
Représentés	01
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	00

Présents : BARRIERE Michelle, FAVAREL Marie, GRANVAL Pierrette, BARRIERE Franck, BOISSARIE Laurent, CAUVIN Jean-Jacques, BORDES François, VANTALON Marc, ROCHE Daniel

Représentés : Mme MAZEYRIE Bérangère donne procuration à Mme BARRIERE Michelle

Absent : DORRIVAL COULOUMY Colette

Monsieur le Maire expose la nécessité de trouver une solution suite au décès de Laurent ROUGIER le sonneur de cloche de la commune. Devant l'absence de candidat au remplacement du sonneur il est proposé l'électrification de la cloche communale.

L'entreprise Brouillet & Fils, située à Noailles, a été sollicitée en février 2025 et a fourni un devis s'élevant à 7097,00 € HT soit un total 8516,40 TTC.

Ce projet serait financé comme suit :

Plan de financement

DEPARTEMENT	60%	4258.00 €
FCTVA	16.404%	1164.00 €
Autofinancement		1675.00 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ↳ Accepte le devis détaillé de Brouillet & Fils pour un montant total de 8516,40 € HT,
- ↳ Sollicite les subventions auprès du Département
- ↳ Donne délégation de pouvoirs à son Maire pour signer tous documents et faire les démarches utiles en vue de ce projet.

Fait à Nonards, le 16 mai 2025

Le Maire, Daniel ROCHE

